

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 23 septembre 2025 à 18h00

Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

1	AIX-LES-BAINS	T	ANCIAUX Christèle	
2	AIX-LES-BAINS	T	BERETTI Renaud	
3	AIX-LES-BAINS	T	CAMUS Gilles	
4	AIX-LES-BAINS	T	CARDE Daniel	
5	AIX-LES-BAINS	T	DUBOUCHET REVOL Karine	
6	AIX-LES-BAINS	T	FRAYSSE Claudie	
7	AIX-LES-BAINS	T	FRUGIER Michel	
8	AIX-LES-BAINS	T	GIMENEZ André	
9	AIX-LES-BAINS	T	GUIGUE Thibaut	
10	AIX-LES-BAINS	T	MOIROUD Christophe	
11	AIX-LES-BAINS	T	MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	
12	AIX-LES-BAINS	T	MOREAUX-JOUANNET Isabelle	Pouvoir de Michelle BRAUER
13	AIX-LES-BAINS	T	PETIT GUILLAUME Sophie	
14	AIX-LES-BAINS	T	POILLEUX Nicolas	
15	AIX-LES-BAINS	T	VAIRYO Nicolas	
16	AIX-LES-BAINS	T	VIAL Jean-Marc	
17	BOURDEAU	T	DRIVET Jean-Marc	
18	BRISON SAINT INNOCENT	T	CROZE Jean-Claude	
19	BRISON SAINT INNOCENT	T	MASSONNAT Marthe	
20	CHANAZ	T	HUSSON Yves	
21	CHINDRIEUX	T	BARBIER Marie-Claire	
22	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	BEAUX-SPEYSER Danièle	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
23	ENTRELACS	T	BRAISSAND Jean-François	
24	ENTRELACS	T	COCHET Claire	
25	ENTRELACS	T	GERBELOT Gaëlle	
26	ENTRELACS	T	GUIGUE Jean-Marc	
27	ENTRELACS	T	GRANGE Yves	
28	GRESY-SUR-AIX	T	PIGNIER Colette	
29	GRESY-SUR-AIX	T	POURCHASSE Patrick	
30	GRESY-SUR-AIX	T	TROQUIER Chrystel	
31	LA BIOLLE	T	NOVELLI Julie	
32	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	MORIN Bruno	
33	LE BOURGET DU LAC	T	LE GUELLEC CARROZ Gwénaëlle	
34	LE BOURGET DU LAC	T	SIMONIAN Édouard	
35	LE MONTCEL	T	HUYNH Antoine	

36	MERY	T	FONTAINE Nathalie	
37	MERY	T	ROULET Stéphane	
38	MOTZ	T	CLERC Daniel	
39	MOUXY	T	BONICI José	Pouvoir de Armelle PERSON
40	ONTEX	T	CARRIER Christiane	
41	PUGNY-CHATENOD	T	CROUZEVALLE Bruno	
42	RUFFIEUX	T	ROGNARD Olivier	
43	SAINT OFFENGE	T	GELLOZ Bernard	
44	SAINT OURS	T	ALLARD Louis	
45	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	TOUGNE-PICAZO Brigitte	
46	TRESSERVE	T	LOISEAU Jean-Claude	
47	TRESSERVE	T	MOULIN Annie	
48	TRESSERVE	T	ROUSSEL Christian	
49	TREVIGNIN	T	CHAPUIS Nicolas	
50	VIVIERS DU LAC	T	AGUETTAZ Robert	
51	VIVIERS DU LAC	T	SCAPOLAN Martine	
52	VOGLANS	T	MERCIER Yves	Pouvoir de Martine BERNON

25 communes présentes

Absents excusés :

BOURGET-DU-LAC	MERCAT Nicolas
AIX-LES-BAINS	POTIN Esther

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 17 septembre 2025, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 29 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 52 présents et 4 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 21 Année : 2025

Exécutoire le : 02 OCT. 2025

Publiée / Notifiée le : 02 OCT. 2025

Visée le : 30 SEP. 2025

TOURISME

Classement de la commune du Bourget du Lac en zone touristique d'affluence exceptionnelle – Avis

Monsieur le Président fait part de la sollicitation d'avis émis par la DREETS Rhône-Alpes (Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités) dans le cadre de la demande de classement de la commune du Bourget du Lac en zone touristique d'affluence exceptionnelle au titre de l'article L.3132-25-2 du code du travail.

Ce classement permet notamment d'obtenir une dérogation facilitant l'ouverture des commerces le dimanche et de dynamiser le développement des emplois touristiques sur la zone concernée. La commune reconnaît également la nécessité d'une organisation spécifique de ces services durant la période touristique.

Monsieur le Président rappelle que la commune du Bourget du Lac est une porte d'entrée touristique importante pour le territoire de Grand Lac.

La commune valorise la marque d'attractivité intercommunale Aix-les-Bains Riviera-des-Alpes, et fait l'objet d'un dynamisme important, tant en matière d'économie touristique que d'accueil des visiteurs.

Il est donc proposé d'émettre un avis favorable à la demande de classement de la commune du Bourget du Lac en zone touristique d'affluence exceptionnelle.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- DONNE UN AVIS FAVORABLE à la demande de classement de la commune du Bourget du Lac en zone touristique d'affluence exceptionnelle.

Aix-les-Bains, le 23 septembre 2025

Le Président,
Renaud BEREYRI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

- Délégués en exercice : 68
- Présents : 52
- Présents et représentés : 56
- Votants : 56
- Pour : 56
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 21 : Classement de la commune du Bourget du Lac en zone touristique d'affluence exceptionnelle - Avis

Date de transmission de l'acte : 30/09/2025

Date de réception de l'accusé de réception : 30/09/2025

Numéro de l'acte : d5575 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20250923-d5575-DE

Date de décision : 23/09/2025

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.4. Amenagement du territoire



MINISTÈRE
DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ,
DES SOLIDARITÉS
ET DES FAMILLES

Liberté
Égalité
Fraternité



Direction régionale
de l'économie, de l'emploi, du travail
et des solidarités Auvergne-Rhône-Alpes

Pôle politique du travail
Affaire suivie par : Anne OLIVIER
Tel : 06 88 92 94 17

Communauté d'Agglomération du Grand
Lac

1500 Bd Lepic

73100 AIX-LES-BAINS

Réf. : LR/AR n° 1 A 167 080 5719 2

Objet : Sollicitation d'un avis relatif à une demande de classement de la commune du Bourget-du-Lac en zone touristique d'affluence exceptionnelle au titre de l'article L.3132-25 du Code du travail.

Monsieur le Président,

Par lettre du 8 juillet 2025 adressée à Mme la Préfète de région, reçue le même jour, le Maire de la commune du Bourget-du-Lac a sollicité son classement en zone touristique d'affluence exceptionnelle au titre de l'article L3132-25 du Code du travail.

Cette délimitation aurait pour effet de permettre aux établissements de vente au détail qui mettent à disposition des biens et des services situés sur le territoire de la commune d'ouvrir le dimanche et donc de bénéficier d'une dérogation au principe du repos dominical toute l'année.

La définition d'une telle zone relève du pouvoir de décision de l'autorité préfectorale régionale qui dispose d'un délai de 6 mois pour se prononcer.

Afin de disposer de toutes les informations requises pour statuer, l'article L.3132-25-2 du Code du travail institue un processus de consultations préalables à la prise de décision notamment celui de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre dont sont membres les communes dont le territoire est concerné

A cet effet, je vous transmets le dossier de demande afin de recueillir votre avis.

Vous trouverez dans ce dossier :

- La demande de la Commune du Bourget-du Lac du 8 juillet 2025 ;
- L'étude d'impact de ce projet et les éléments venant motiver cette demande (juillet 2025)

Je vous informe que l'avis de votre structure sera réputé donné à l'issue d'un délai de deux mois à compter de la présente saisine.

Je vous invite à communiquer cet avis à la DREETS aux coordonnées suivantes :

dreets-ara.dialogue-social@dreets.gouv.fr
anne.olivier@dreets.gouv.fr

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur régional de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités par intérim,

Georges MARTINS-BALTAR



Le Bourget-du-Lac, le 8 juillet 2025

à

Madame la Préfète de Région
Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes
106 rue Pierre CORNEILLE
69 003 LYON

Affaire suivie par A. Guy
☎ 04.79.26.12.10
Mail : aguy@lebourgetdulac.fr

Madame la Préfète,

Par la présente, j'ai l'honneur de solliciter le classement de la commune du Bourget-du-Lac en zone touristique d'affluence exceptionnelle au titre de l'article L3132-25 du Code du Travail.

Vous trouverez ci-joint, à cet effet, la présentation de la commune afin d'instruire notre dossier.

Aussi, j'espère que cette demande retiendra toute votre attention et vous assure que les services communaux restent à votre entière disposition pour tout complément d'information qui vous semblerait utile.

Je vous de bien vouloir agréer, Madame la Préfète, l'expression de ma haute considération.

Le maire,

Nicolas MERCAT



Demande de classement en zone touristique

EN APPLICATION DE L'ARTICLE L3132-25 DU CODE DU TRAVAIL

Commune du Bourget-du-Lac

Département de la Savoie



Juillet 2025

Mairie Bourget-du-Lac

7 Rue des Ecoles

73370 LE BOURGET-DU-LAC

Tél : 04.79.26.12.12

SOMMAIRE

PREAMBULE	3
I. Présentation de la commune du Bourget-du-Lac	4
1.1. Localisation de la commune	4
1.2. Accessibilité.....	5
1.2.1. Desserte routière et autres moyens de communication.....	5
1.2.2. Stationnement.....	7
1.2.3. Bornes de recharge électrique.....	9
1.2.4. Pistes cyclables.....	9
1.3. Sites culturels et de loisirs	11
1.3.1. Sites culturels	11
1.3.2. Ports de plaisance	12
1.3.3. Plage municipale du Bourget-du-lac	13
1.3.4. Des sentiers de randonnée	14
II. Une activité économique et des équipements axés sur le tourisme.....	15
2.1. Population non-permanente	15
2.1.1. Nombre de structures d'hébergements touristiques.....	15
2.1.2. Capacités d'hébergement	17
2.2. Appareil commercial et services	18
2.2.1. Analyse du tissu commercial sur la commune	18
2.2.2. L'emploi dans le secteur du commerce	19
2.2.3. Professionnels de santé	20
III. Une politique touristique dynamique	21
3.1. Promotion coordonnée à l'échelle de l'intercommunalité	21
3.1.1. Une marque de territoire « Aix-Les-Bains Riviera des Alpes »	21
3.1.2. Un office de tourisme intercommunal	21
3.2. Une dynamique culturelle, sportive et artistique	22
3.2.1. Au Bourget-du-Lac	22
3.2.2. Sur les territoires Aix Riviera des Alpes et de Chambéry	23
3.3. Des atouts touristiques divers	24
ANNEXES.....	27

PREAMBULE

Situé sur les contreforts du Mont du Chat dans le massif de l'Epine, aux bords du plus grand lac naturel de France, à 10 km au sud-ouest d'Aix les Bains - 4^e ville thermale française en nombre de curistes - et à 12 km au nord de Chambéry, **Le Bourget-du-Lac** attire une grande partie de l'année **une clientèle touristique de passage et de séjour.**

La commune du Bourget-du-Lac est classée **station de tourisme** depuis 1965 par l'Etat. Son classement a été renouvelé par décret du Ministère de l'Economie et des Finances, le 27 mars 2019.

Afin d'assurer à sa clientèle touristique de passage ou en séjour un service de qualité, la commune du Bourget-du-Lac souhaite pouvoir être classée en **zone touristique** d'affluence particulièrement importante selon l'article L 3132-25 du Code du travail **afin de d'autoriser les commerces de détail de la commune de pouvoir faire travailler leurs salariés les dimanches de l'année.**

I. Présentation de la commune du Bourget-du-Lac

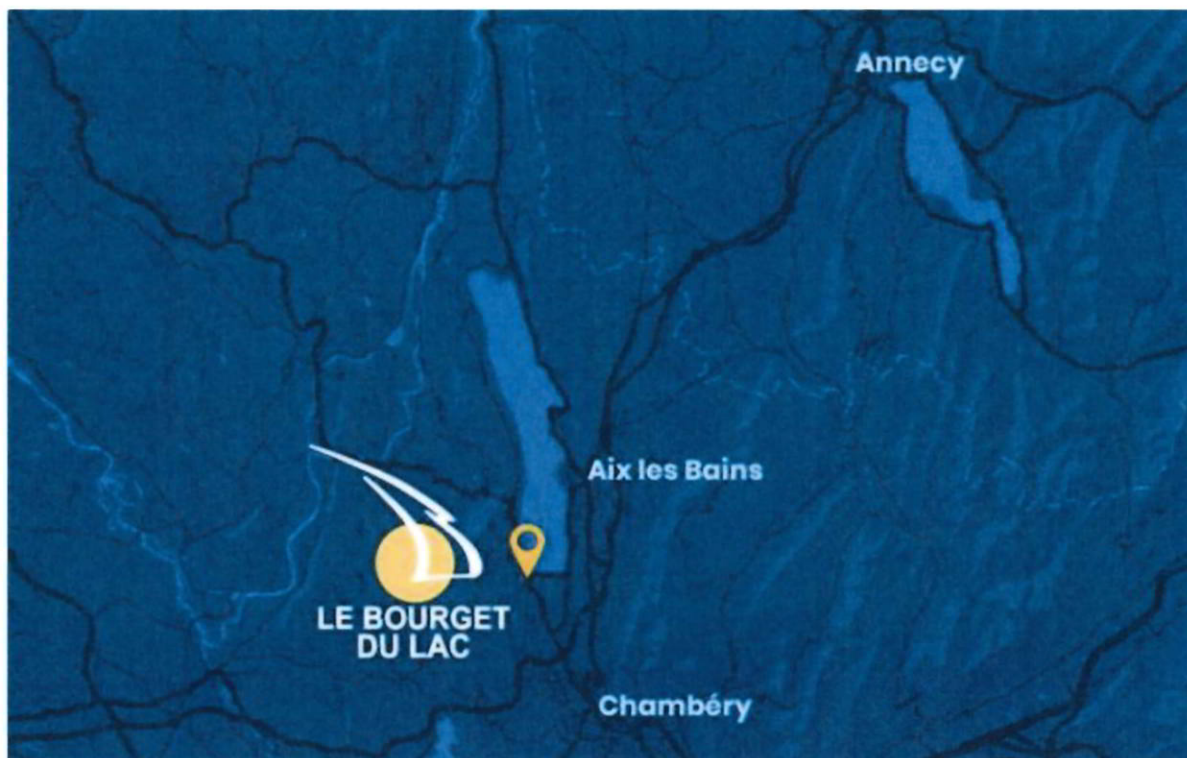
1.1. Localisation de la commune

La commune du Bourget-du-Lac, est située dans le département de la Savoie au bord du lac du Bourget, le plus grand lac naturel de France.

La commune se trouve à :

- 12 km au nord de Chambéry (73)
- 10 km au sud-ouest d'Aix-les-Bains (73)
- 46 km au sud d'Annecy (74)
- 24 km au sud-est de Belley (01)
- 109 km à l'est de Lyon (69).

Localisation de la commune du Bourget-du-Lac



1.2. Accessibilité

1.2.1. Desserte routière et autres moyens de communication

❖ Infrastructures routières

La commune est traversée par la **R.D. 1504** (axe Chambéry-Ambérieu en Bugey).

Elle est située à 4,5 km de la **R.N. 201**, axe reliant Chambéry à Aix-les-Bains et à 6 km au nord de l'échangeur entre l'**Autoroute A 41** (Grenoble-Annecy-Genève) et l'**Autoroute A43** (axe Chambéry – Lyon).



➔ Transports en commun

La commune du Bourget-du-Lac est desservie par le réseau de transports en commun Ondéa qui dessert les 28 communes du territoire de Grand Lac et par le réseau chambérien **Synchro mobilités** (cf. plan des lignes des deux réseaux - Annexe 1).

5 lignes de bus desservent la commune du Bourget-du-Lac (cf. plan des lignes Ondéa - Annexe 1) :

Côté Grand Lac – réseau Ondéa :

- **Une ligne spécifique a été mise en place pour desservir le dimanche et les jours fériés** les communes d'Aix-les-Bains, Drumettaz-Clarafond, Tresserve et Viviers-du-Lac à la commune du Bourget-du-Lac.

Les autres lignes de desserte sont :

- **Ligne 1** Réseau Ondéa de la plage du Bourget-du-Lac au Pont Rouge à Aix-les-Bains en passant par SAVOIE TECHNOLAC
- **Lignes 300 secteur du Bourget du Lac**

En période scolaire, elles relient les villages aux établissements scolaires du secteur

Coté Grand Chambéry – réseau Synchro mobilités

- **Ligne Chrono A : Cette ligne dessert la Plage du Bourget du Lac** en provenance du centre-ville de Chambéry **y compris le dimanche**.

Elle relie également deux sites universitaires (Savoie Technolac & Jacob-Bellecombette), tout en desservant le centre-ville de Chambéry et la zone commerciale des Landiers. Avec une fréquence d'au minimum un bus toutes les 10 minutes en heures de pointe. A partir du mois de septembre, des départs directs de la gare de Chambéry à destination de Savoie Technolac seront ajoutés aux heures de pointe.

➔ **Transports régionaux interurbaines**

La commune est desservie aussi par 1 ligne régionale par autocars permettant un accès direct à Chambéry : S02-A73 Belley - Yenne – Chambéry (cf. Annexe 1)

➔ **Taxis**

4 exploitants de taxi sont autorisés à stationner sur la commune.

❖ **Infrastructures aéroportuaires**

L'aéroport de Chambéry Savoie Mont Blanc se situe à 5 km au sud de la commune.

L'aéroport de Lyon Saint-Exupéry se situe à 89 km à l'ouest de la commune.

L'aéroport de Genève se situe à 86 km au nord de la commune.

❖ **Infrastructures ferroviaires**

La **gare de Chambéry** se situe à 10 km au sud de la commune.

La **gare d'Aix-Les-Bains** se situe à 9 km au nord-est de la commune

1.2.2. Stationnement

La commune du Bourget-du-Lac comptabilise **18 parkings aménagés dont les places de stationnement sont réparties sur 4 secteurs** (cf. plan de stationnement - Annexe 2) :

- **Secteur Bord de Lac : 462 places**
- **Secteur Centre-ville : 682 places dont 166 en zone bleue**
- Secteur des Hameaux : 59 places
- Secteur Savoie Technolac : 5 000 places

Le dispositif Zone bleue permet une meilleure rotation des véhicules dans la journée sur les places proches des commerces.

D'autres parkings sont disponibles sur les Hameaux pour le départ des randonnées :

- Parking Promenade
- Parking du Poteau
- Parking du Garde
- Parking des Côtes

Détail du nombre de places de stationnement par secteurs sur la commune



Stationnement payant secteur *Bords de Lac* (En période estivale)

- P1** Parking *Chapignat* : 100 places
- P2** Parking *Club d'Aviron* : 52 places
- P3** Parking *Pré Orel* + Bd du Lac : 90 places
- P4** Parking *Croix verte - Thomas II* : 220 places

P DÉPOSE MINUTE 4 places

**P1-P2-P3 : payant du 5 mai au 30 septembre 2025
de 10h à 12h et de 14h à 19h**

Gratuit les 30 premières minutes, puis 1€ de l'heure,
puis 2€ de l'heure à partir de la 5^e heure.
Paiement par CB ou application mobile uniquement.

**P4 : payant de mi-juin au 15 octobre 2025
de 9h à 19h**

1€ de l'heure (toute heure commencée étant due),
par borne d'accès (barrières avec lecture de plaque)



Stationnement secteur *Centre*



Zone Bleue

- P7** Parkings face Rue des Écoles : 30 places
- P8** Place Général Buisson : 29 places
- Rue des Écoles** : 29 places
- P9** Place Commandant Jeandet : 6 places
- P10** Montée de la Grande Marie : 22 places
- P11** Parking du cimetière : 32 places
- P12** Place Sevez : 31 places
- Ancienne route d'Aix-les-Bains** : 46 places
- P13** Place du Souvenir : 10 places
- P14** Parkings de l'Église : 15 places
- P15** Parking arrière du CCAS
+ Parking *Cistude* : 70 places



Stationnement gratuit *La Traverse* *Savoie Technolac*

- P5** Parking *La Traverse*, Avenue Lac de Constance :
places disponibles
- P6** Parking Nord Savoie Technolac®
Allée Lac d'Aiguebelette : places disponibles



Stationnement gratuit secteur *Hameaux*

- P16** Route des Catons : 8 places
- P17** Hameau de La Serraz : 23 places
- P18** Hameau de La Roche : 28 places

Stationnement payant – Bords du Lac

A partir du 5 mai 2025, le stationnement payant estival sera de nouveau en vigueur sur les bords du lac : le long du Boulevard du Lac, entre le parking du Pré Orel et Charpignat, ainsi qu'au parking Croix Verte à partir de mi-juin. **Ce dispositif vise à mieux réguler l'afflux massif de visiteurs pendant l'été et les week-ends prolongés**, améliorant ainsi la gestion des aires de stationnement autour du lac.

Détails de la réglementation

- **Stationnement payant du 5 mai au 30 septembre 2025** sur les parkings gérés par la commune du Bourget-du-Lac (Pré Orel, stationnements le long du Boulevard du Lac, Tennis, Aviron, Charpignat) : De 10h à 12h et de 14h à 19h (gratuit de 12h à 14h, 30 premières minutes offertes) 1€/heure pour les 4 premières heures, 2€/h au-delà.
- **Parking communautaire Croix Verte géré par Grand Lac (entrée du site)** : Payant de la mi-juin (en fonction de l'installation de la borne d'accès et de lecture de plaques) au 15 octobre, de 9h à 19h, 1€/h.

STATIONNEMENT BORDS DU LAC

TARIFS ET MODALITÉS

BULEVARD DU LAC / PRÉ OREL / AVIRON / CHARPIGNAT

Du 5 mai au 30 septembre 2025
de 10h à 12h et de 14h à 19h

- 30 premières minutes gratuites
- Gratuit entre 12h et 14h
- 1€ de l'heure les 4 premières heures
- 2€ à partir de la 5ème heure
- Rechargement des cartes
- Paiement par CB ou application mobile recommandée

PARKING CROIX VERTE

De mi-juin au 15 octobre 2025
de 9h à 19h

1€ de l'heure
(toute heure commencée étant due)




REPRISE DU STATIONNEMENT PAYANT ESTIVAL SUR LES BORDS DU LAC

Cette année encore, le stationnement payant estival sur les bords du lac sera réparti en deux zones distinctes.

Saison estivale 2025	 PARKINGS MUNICIPAUX	 PARKING COMMUNAUTAIRE GRAND LAC
PARKINGS CONCERNÉS	Bords du Lac, Tennis, Pré Orel, Aviron et Charpignat	Croix verte (ancien Thomas II)
PÉRIODES ET HORAIRES	Du 5 mai au 30 septembre 2025 De 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00	De la mi-juin au 15 octobre 2025 (sous réserve de la mise en place du dispositif de contrôle) De 9h00 à 19h00
TARIFS (hors Parkings dépose minute uniquement sur les parkings municipaux)	30 premières minutes gratuites Gratuit entre 12h et 14h 1€ de l'heure pour les 4 premières heures 2€ à partir de la 5ème heure	1€ de l'heure (toute heure commencée étant due)
PAIEMENT	Par horodateur (CB et application smartphone)	Par borne d'accès (barrières)

■ **NOUVEAU CETTE ANNÉE** : De nouveaux horodateurs ont été installés pour améliorer la fluidité des paiements et limiter l'attente. Ces mesures visent à réguler la fréquentation estivale et à améliorer la gestion des espaces de stationnement autour du lac. Dès cet été, de nouvelles aires de stationnement gratuites seront disponibles dans le secteur Paillet/Kayak, facilement accessibles via le nouveau giratoire de la RD1504. En attendant tous les détails dans votre prochain Bourget Mag, retrouvez dès à présent toutes les infos mises à jour sur www.lebourgetdulac.fr/stationnement-bords-du-lac/ ▶

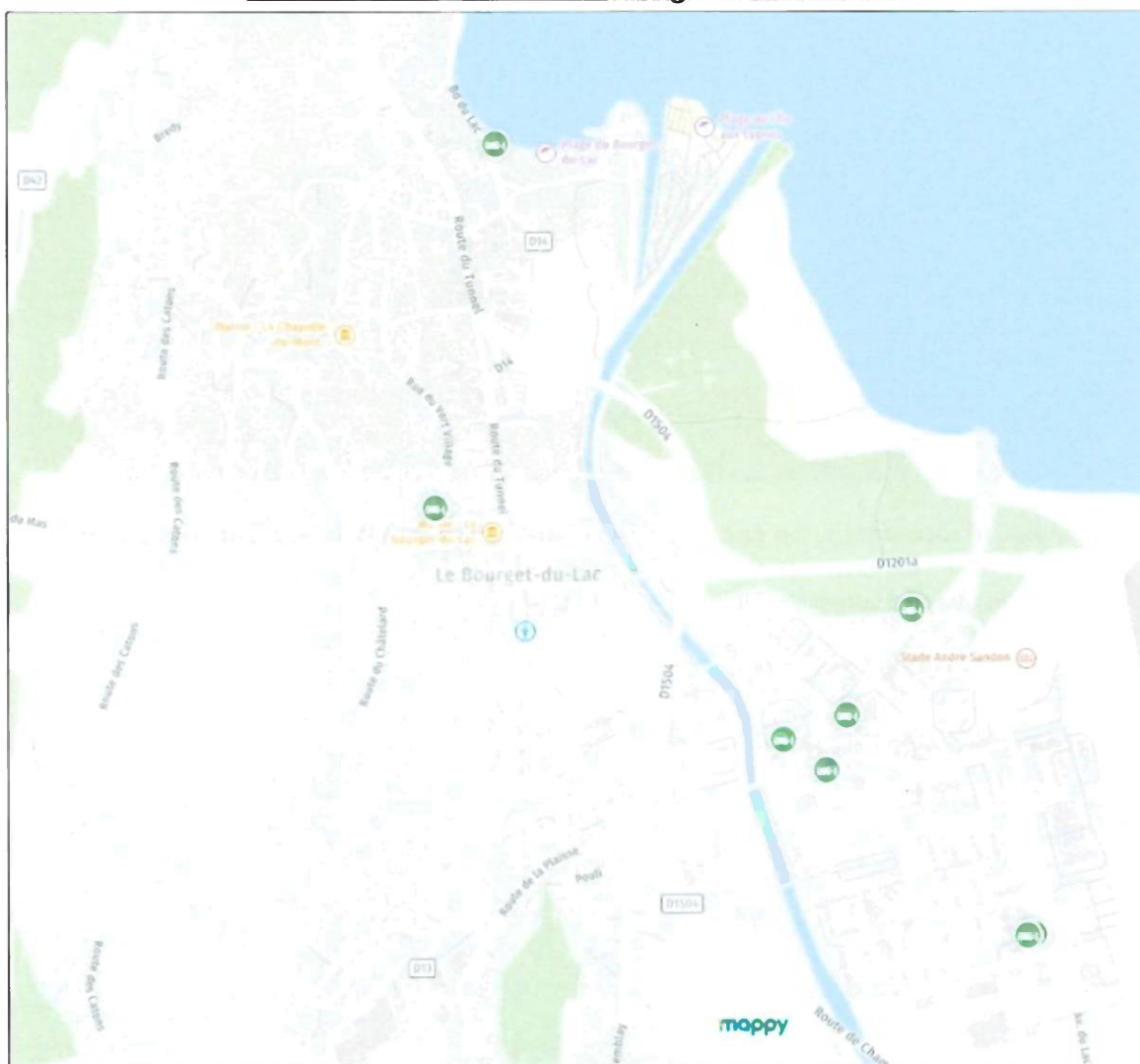


1.2.3. Bornes de recharge électrique

Depuis février 2018, le Bourget-du-Lac dispose de deux bornes de recharge de véhicules électriques (voiture, scooter, vélo...) situées :

- Parking face aux écoles du centre (rue des Ecoles)
- Boulevard Ernest Coudurrier (face Plage Municipale)

Localisation des bornes de recharge sur la commune



Source : Mappy, juin 2025

1.2.4. Pistes cyclables

La commune est traversée par **la voie verte** reliant Aix-les-Bains à Chambéry. Elle est accessible aux piétons, aux cycles non motorisés et aux personnes à mobilité réduite. Elle intègre sur le territoire de la commune une boucle permettant d'accéder aux sites touristiques de la station (centre-ville, plages, ports, zones naturelles et patrimoniale du Château de Thomas II).



En plus de la voie verte, on recense 3 circuits balisés pour les parcours à vélos :



Tour du Lac du Bourget (N°52)



Tour de la Dent du Chat (N°58)



Balcon du Bourget (N°25)

1.3. Sites culturels et de loisirs

1.3.1. Sites culturels

La commune dispose d'un patrimoine historique et culturel fort avec notamment :

- **Château Thomas II de Savoie**, construit à partir de 1248, espace muséographique racontant l'histoire du marais
- **Prieuré et jardin à la française**, prieuré clunisien fondé au XI^e siècle et ses jardins à la française
- **Observatoire du Lac du Bourget**, espace naturel protégé abrite de nombreux animaux et végétaux des milieux humides. Deux observatoires permettent la découverte de cet environnement. Celui-ci n'est accessible qu'avec la Frapna.

D'autre part, les **croisières organisées sur le Lac du Bourget** comptabilise plus de 64 000 visiteurs par an.

Fréquentation des principaux sites touristiques de la commune

Commune	Catégories Sites	Nom	Nombre de visiteurs
Le Bourget du Lac	Transports Touristiques	Croisières sur le Lac du Bourget	64 534
Le Bourget-du-Lac	Musées	Observatoire du Lac du Bourget	1 444
Le Bourget-du-Lac	Châteaux	Château Thomas II de Savoie	833
Le Bourget-du-Lac	Edifices religieux	Prieuré et jardin à la française	n.c.

Source : Enquête Observatoire SMBT auprès des sites – dernières informations disponibles 2017

1.3.2. Ports de plaisance

On dénombre **5 ports de plaisance** sur la commune du Bourget-du-Lac pour un total de **527 emplacements** (voir plan de la ville - Annexe 3).

PORT DU BRAS MORT DE LA LEYSSE Boulevard Ernest Coudurier 73370 LE BOURGET-DU-LAC 97 places	
PORT DES MOUETTES – Boulevard du Lac 73370 LE BOURGET-DU-LAC 56 places	
PORT DES MIRANDELLES – Boulevard du Lac 73370 LE BOURGET-DU-LAC 148 places	
PORT DES GREBES – Boulevard du Lac 73370 LE BOURGET-DU-LAC 49 places	
PORT DE CHARPIGNAT – Boulevard du Lac 73370 LE BOURGET-DU-LAC 177 places	

1.3.3. Plage municipale du Bourget-du-lac

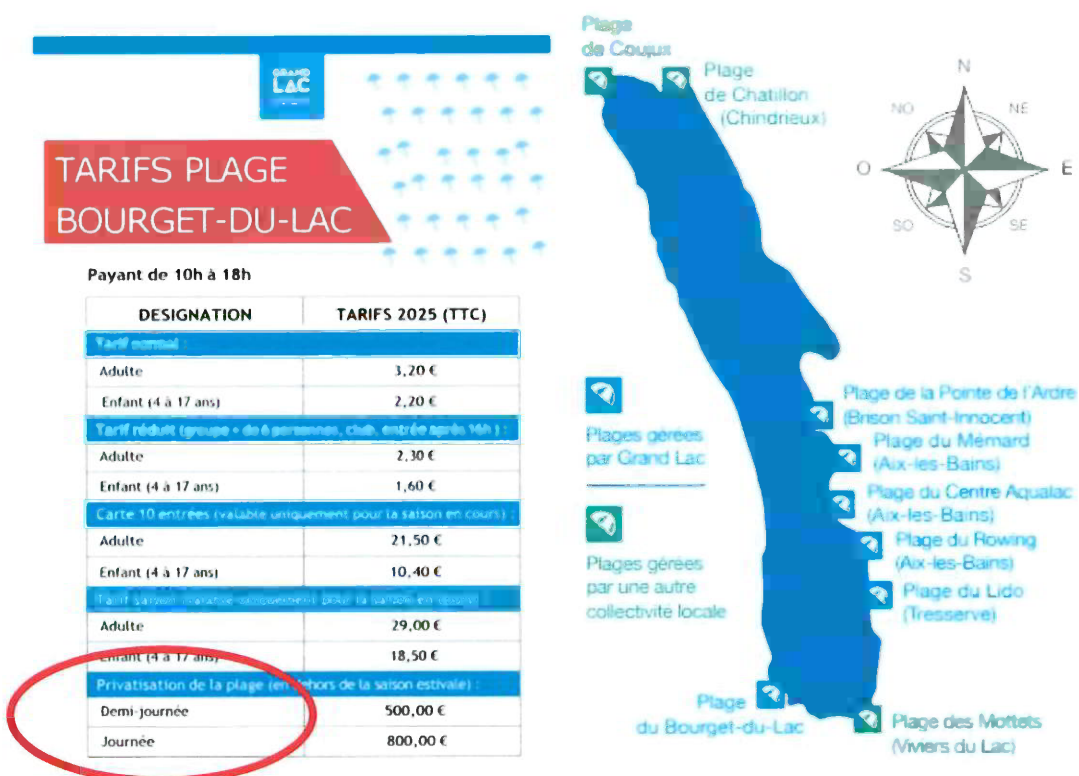
Sur les 9 plages que comptent le lac du Bourget, l'une d'elle est située au Bourget-du-Lac : **la plage municipale du Boulevard Ernest Coudurier**. Elle a été récemment réaménagée pour rendre le site plus fonctionnel et adapté aux mobilités réduite.

Elle dispose d'une plaine de jeux aquatiques alimentée par les eaux du lac, d'un grand ponton doté d'un plongeur permettant un accès à la zone de natation.

Elle est équipée de sanitaires, de douches, de pelouses, d'un parc arboré, d'une plage de sable et d'un terrain de beach-volley.

Elle est **ouverte toute l'année** et **surveillée** et payante pendant la période estivale (en 2025, du 14 juin au 31 août 2025) de 10h à 18h.

Elle est accessible aux personnes à mobilité réduite en toute autonomie.



1.3.4. Des sentiers de randonnée

En plus de la **voie verte** qui relie Chambéry à Aix-les-Bains, il existe plusieurs départs de promenades à partir du Bourget-du-Lac.

Les **7 principaux sentiers pédestres** sont :

- la boucle de Pierre Nioule
- le sentier botanique de Filéas
- le nouveau sentier « Aymon, passager du temps »
- la boucle des Cachouds
- le circuit de la Dent du Chat
- la Croix du signal
- le sentier de la Serraz

Ces sentiers disposent de différents points de vue aménagés tels que le belvédère de la Croix du Signal, la table d'orientation du Molard Noir et du Relais du Mont du Chat (cf. : carte des sentiers - Annexe 4).

II. Une activité économique et des équipements axés sur le tourisme

La richesse de son patrimoine naturel et historique a permis le développement d'une activité économique basée sur le tourisme.

La commune du Bourget-du-Lac compte **5 077 habitants** (Source : Insee, recensement 2022 dernière donnée officielle).

La population a presque doublé entre 1990 et 2022 en passant de 2 886 habitants en 1990 à 5 077 habitants en 2022 (source : Insee).

2.1. Population non-permanente

2.1.1. Nombre de structures d'hébergements touristiques

La commune compte plusieurs types d'hébergement à vocation touristique : hôtels, résidences de tourisme, logements meublés, campings, villages vacances, résidences secondaires, chambres d'hôtes ainsi que des anneaux de plaisance.

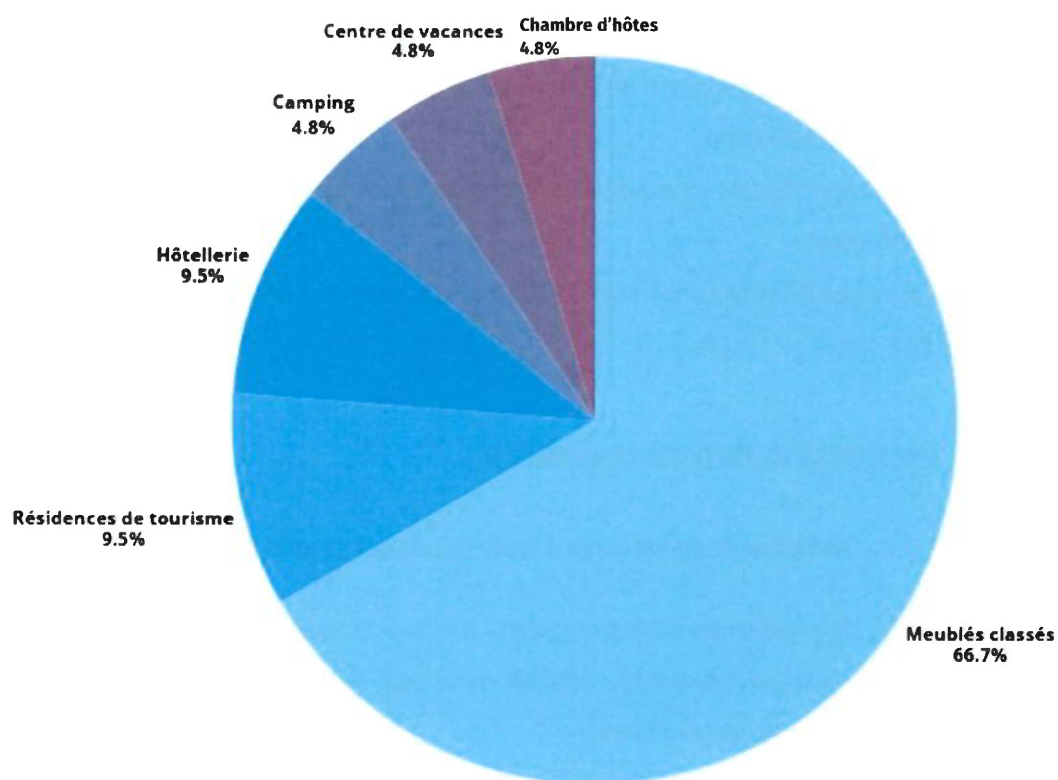
En 2022, on dénombre **21 hébergements marchands** et **262 hébergements non marchands** (source : Observatoire du Tourisme - Savoie Mont Blanc Tourisme, 2022).

Hébergements marchands :

Typologie d'hébergements	Nombre de structures
Meublés classés	14
Résidences de tourisme classées et résidences non classées	2
Hôtellerie	2
Hôtellerie de plein air	1
Centres et villages de vacances, Auberges de jeunesse et maisons familiales	1
Chambres d'hôtes labellisées Clévacances et Gites de France	1
Total hébergements marchands	21

Source : Observatoire Savoie Mont Blanc Tourisme, 2022

REPARTITION DES HEBERGEMENTS MARCHANDS PAR TYPE DE STRUCTURE



En hébergements marchands, nous recensons (Source : CCI Savoie – SMBT 2022) :

- 1 hôtel-restaurant gastronomique : Savoy Hôtel
- 1 restaurant gastronomique un macaron Michelin avec chambres : Atmosphères
- 1 camping *** : L'Ile aux cygnes
- 1 centre de vacances : Base nautique YCBL
- 2 résidences de tourisme : Résidence du Port, Résidence de la Châtaigneraie
- 14 meublés classés
- 1 chambre d'hôtes

2.1.2. Capacités d'hébergement

Selon les données de calcul,

- la **capacité totale d'hébergement** de la population non-permanente du Bourget-du-Lac s'élève à **4 372 hébergements**,
- soit un **taux de capacité** d'hébergement de **86,1%** lorsque l'on ramène ce nombre à la population municipale du Bourget-du-Lac (dernier recensement).

COMMUNE DU BOURGET DU LAC

Natures d'hébergement	Nombres d'unités	Coefficients de pondération	Capacité d'hébergement
Chambres en hôtellerie classées et non classées (unité = chambre)	17	2	34
Lits en résidence de tourisme classés et non classés (unité = lit)	68	1	68
Logements meublés classés et non classés (unité = logement)	14	4	56
Emplacements en terrain de camping classés et non classés (unité = emplacement)	241	3	723
Lits en village de vacances et maison familiale de vacances classés et non classés (unité = lit)	59	1	59
Résidences secondaires (unité = résidence)	262	5	1 310
Chambre d'hôtes (unité = chambre)	1	2	2
Anneaux de plaisance (unité = anneau)	530	4	2 120
Capacité totale d'hébergement d'une population non permanente (A) :			4 372
Population municipale résultant du dernier recensement (B) :			5 077
Capacité d'hébergement de la population non permanente (A/B en %)			86,1%

Source : DGE / Savoie Mont-Blanc Tourisme / INSEE

2.2. Appareil commercial et services

2.2.1. Analyse du tissu commercial sur la commune

Nous recensons **53 établissements commerciaux** présents sur la commune du Bourget-du-Lac dont :

- 6 commerces de détail alimentaires
- 14 commerces de détail non-alimentaires
- 18 cafés-restaurants
- 9 garages automobiles
- 6 services avec vitrines.

Nombre d'établissements sur la commune selon l'activité

Indicateurs	Nombre d'établissements
SUPÉRETTE	1
BOUCHERIE CHARCUTERIE	2
BOULANGERIE-PÂTISSERIE	2
FROMAGERIE	1
>>>> Total Commerce alimentaire	6
COIFFURE	6
INSTITUT DE BEAUTÉ-ONGLERIE	2
MAGASIN D'OPTIQUE	1
PHARMACIE	1
>>>> Total Hygiène-Santé-Beauté	10
MAGASIN D'ARTICLES DE SPORTS ET DE LOISIRS	1
PAPETERIE ET PRESSE	1
>>>> Total Culture-Loisirs	2
MAGASIN DE MEUBLES	1
FLEURISTE	1
>>>> Total Equipement de la maison	2
GARAGE - RÉPARATION AUTOMOBILE	9
>>>> Total Automobile, moto	9
RESTAURANT- RESTAURATION RAPIDE	18
>>>> Total Cafés-Restaurants	18
ÉCOLE DE CONDUITE	1
BANQUE, CAISSE D'ÉPARGNE	1
BUREAU DE POSTE	2
REPROGRAPHIE	1
LAVERIE	1
>>>> Total Services avec vitrines	6

Liste des établissements - Annexe 5 (Source : fichier consulaire CCI Savoie – juillet 2025)

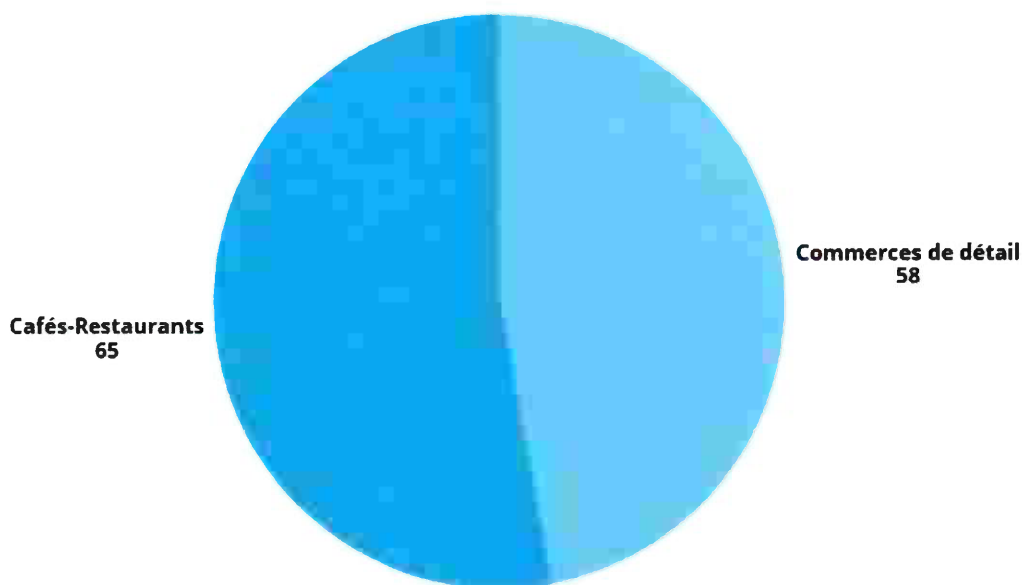
➔ **Commerces non-sédentaires**

- ➔ La commune organise un **marché de plein air**, le jeudi matin toute l'année proposant notamment des étals de fruits et légumes, du fromage, du poisson, du poulet rôti, des plats cuisinés, des plantes.
- ➔ En juillet et août, sont également organisés des **marchés nocturnes** sur la Promenade des Ports avec une quarantaine d'exposants.

2.2.2. L'emploi dans le secteur du commerce

Au total, en 2023, on recense **123 emplois salariés** sur la commune du Bourget-du-Lac pour les activités de commerce de détail, et cafés- restaurants.

NOMBRE D'EMPLOIS SALARIES DANS LES ACTIVITES COMMERCES DE DETAIL ET CAFES-RESTAURANTS



Source : URSSAF 2023

Emplois saisonniers

Plus particulièrement, on comptait sur la commune du Bourget-du-Lac, en 2018, 136 emplois saisonniers principalement embauchés pendant la saison estivale (Source : Diagnostic sur le logement saisonnier – Communauté d'agglomération Grand Lac).

Afin de mieux répondre aux besoins de ces salariés dans le cadre d'une convention entre l'Etat et la Communauté d'agglomération Grand Lac, cette dernière a publié un guide d'accueil des saisonniers.



2.2.3. Professionnels de santé

Sont également installés sur la commune du Bourget-du-Lac, **7 médecins généralistes, 1 pharmacie** ainsi que 5 cabinets infirmiers.

On compte également 8 cabinets de kinésithérapie, 2 de chiropracteurs, 5 cabinets de dentistes, 1 dermatologue, 2 cabinets d'orthophonistes, 4 cabinets d'ostéopathes, 3 pédiatres, 3 pédicures-podologues, 4 psychologues et 2 sophrologues.

(Source : Mairie du Bourget-du-Lac).

III. Une politique touristique dynamique

Les communes du Viviers du lac et Aix figurent dans la liste des communes touristiques en Savoie au regard du Droit du travail (cf. Annexe 6 – Arrêté préfectoral du 19 juillet 2010)

3.1. Promotion coordonnée à l'échelle de l'intercommunalité

3.1.1. Une marque de territoire « Aix-Les-Bains Riviera des Alpes »

Depuis 2016, la communauté d'agglomération « Grand Lac » promeut son territoire sous la marque « **Aix-Les-Bains Riviera des Alpes** » dénomination touristique de l'ensemble des territoires qui bordent le Lac du Bourget, le plus grand lac naturel de France.

**AIX LES BAINS
RIVIERA
DES ALPES**

Marque territoire

Ainsi les communes ont souhaité s'unir pour promouvoir ensemble leur territoire et se positionner comme une destination unique pour les amoureux du ressourcement.

3.1.2. Un office de tourisme intercommunal



Pour la mise en place de ce choix politique, depuis le 1er janvier 2017, l'intercommunalité s'est dotée **d'un seul Office de Tourisme intercommunal : O.T.I Aix-les Bains Riviera des Alpes.**

Les territoires de la Chautagne, du Pays d'Albens, d'Aix-les-Bains et du Bourget-du-Lac ont une histoire commune, construite autour du Lac du Bourget. Au moment où la concurrence entre les destinations touristiques s'intensifie et demande de plus en plus de moyens, ces territoires ont choisi de travailler ensemble, de construire une offre touristique attractive et d'en faire la promotion sous un emblème commun.

Le Bureau d'Informations Touristiques du Bourget-du-Lac est **ouvert toute l'année** :

- Tous les jours de la semaine y compris les jours fériés en juillet et août
- Du lundi au samedi matin en avril, Juin et septembre
- Du lundi au vendredi de janvier à Mars puis d'Octobre à décembre

Sur la commune sont également à disposition de la clientèle touristique :

- Point Information au bord du Lac
- Triporteur sur le boulevard du Lac en juillet et août : ouvert du mardi au dimanche et jours fériés de 14h à 18h
- Point Information au Château de Thomas II : ouvert du 06 juillet au 31 août : du mercredi au dimanche et jours fériés de 14h à 18h

3.2. Une dynamique culturelle, sportive et artistique

3.2.1. Au Bourget-du-Lac

La commune du Bourget du Lac propose un programme dense en animations et dispose d'équipements de qualités :

❖ Les animations marquantes :

- **Faites du nautisme** début juin
- **Station Musique** en juillet, tremplin musical
- Le festival « **Les Classiques du Prieuré** » en août 2017 plus de 500 visiteurs
(Source enquête Observatoire SMTB auprès des sites)
- **Le Week-end de Noël** avec un marché de Noël de 35 exposants, des ateliers et des animations en décembre



❖ **Des équipements et des aménagements de qualité :**

- **Espace culturel de la Traverse** propose une programmation culturelle variée autour du théâtre, de la musique, de l'humour.
- **Salle Cinélac**, équipée d'un projecteur numérique, propose des séances tous les mardis à 18h et 20h30.

3.2.2. Sur les territoires Aix Riviera des Alpes et de Chambéry❖ **Les animations marquantes**

- **Musilac**, festival musical créé en 2000, à Aix-les-Bains qui a accueilli en 2019 près de 90 000 festivaliers (82 000 en 2011 et jusqu'à 110 000 en 2015).
- **Championnats du monde de Dragon boat** - août 2020
- **Le Grand Trail du Lac** qui accueillait, en octobre 2019, plus de 1 000 participants
- **Road E-bike Grand Prix** – 2020



❖ **Des lieux touristiques, thermales et de loisirs remarquables**

A quelques kilomètres du Bourget-du Lac, l'offre touristique est importante avec notamment les sites emblématiques et les équipements sportifs suivants :

- L'Abbaye de Hautecombe avec plus 66 000 visiteurs chaque année
- Aqualis, centre d'interprétation du Lac du Bourget
- Les Anciens thermes d'Aix-les-Bains
- Le Casino Grand Cercle d'Aix-les-Bains
- Le Musée Faure dédié à la peinture et à la sculpture à Aix-les-Bains
- Le Golf d'Aix-les-Bains avec son parcours de 18 trous
- Le Lac naturel du Bourget avec toutes ses activités nautiques, ses réserves naturelles
- Le Canal de Savières
- Les belvédères de Ontex, de La Chapelle du Mont du Chat, de La Grande Mollière, du Revard, de La Chambotte offrant des vues remarquables sur le lac du Bourget.
- Via ferrata du Roc de Cornillon au Col du Chat
- Les stations de sport d'hiver du Revard et de La Féclaz
- Les 7 parcours de Trail qui empruntent les sentiers de Grand Lac
- Le centre aquatique Aqualac sur la commune d'Aix-les-Bains
- Les Parcs naturels régionaux des Bauges et de Chartreuse

3.3. Des atouts touristiques divers

- ❖ **Wifi gratuit** : Le Bourget-du-Lac propose à ses visiteurs un accès Internet gratuit et sécurisé sur les principaux lieux de villégiature : la Plage municipale, une partie des bords du lac, sur le Port de Charpignat, à la Salle de la Cistude et à la Maison des associations...
- ❖ **Ville fleurie** : Depuis 2001, la commune a vu ses efforts récompensés par l'attribution d'une 1^{ère} Fleur au Concours National des Villes et Villages Fleuris.

❖ Labels et partenaires



La commune a de nouveau obtenu sa reconnaissance de « Station classée de tourisme » [en mars 2019](#). Le Bourget-du-Lac était une station classée depuis 1965. Ce classement consacre avant tout une offre touristique d'excellence sur plusieurs saisons dans l'année qui est l'exigence répondant à des critères très précis auxquels doit se conformer la station classée de tourisme. C'est donc un label hautement qualitatif décerné à la ville.



Côté saveurs et gourmandises, c'est bien dans cette partie sud du lac que vous trouverez [une grande diversité de restauration](#). Depuis des décennies, la gastronomie fait partie de la réputation du Bourget-du-Lac et de Bourdeau sa voisine. Entre Chefs étoilés et bonnes tables, ce n'est pas un hasard si la ville a été labellisée « Cité Gourmande Lacustre » avec sa vingtaine de restaurants et commerces de bouche réputés. Aucun autre endroit dans le département de la Savoie n'incarne à ce point l'art de vivre et le potentiel culinaire des bords de lac.



Le Bourget-du-Lac a les pieds dans l'eau comme en témoigne ses 5 ports de plaisance pour un total de 530 emplacements. Le label station nautique est [le gage d'une qualité de services et d'un grand choix d'activités sur le lac](#). Mais c'est aussi une marque d'engagement pour l'ensemble du territoire, renouvelable tous les 5 ans. Ce label est un gage de reconnaissance dans les domaines du sport, du nautisme et du tourisme. Du point de vue des activités, de la baignade familiale depuis la grande Plage municipale aux sports nautiques comme la voile, l'aviron ou le kayak, en passant par les balades en bateaux, le pédalo ou la pêche...le lac du Bourget promet des journées décidément bien remplies.



Ce label récompense les collectivités territoriales qui offrent aux pratiquants du vélo un accueil, des services et des équipements adaptés à la pratique du cyclotourisme. Il est une reconnaissance des animations et manifestations organisées autour du vélo.

MONUMENT



HISTORIQUE

La ville doit historiquement beaucoup à la présence de la Maison de Savoie. La famille princière a profondément marqué la commune en séjournant régulièrement au sein du château des Comtes de Savoie situé sur les rives du lac du Bourget. Ainsi, de nombreuses constructions, classées au titre des monuments historiques sont présentes au Bourget-du-Lac. Prenez le temps de (re)découvrir cet incroyable ensemble : [l'Eglise Saint Laurent](#) et son jubé médiéval du XIIIe siècle, [le Prieuré](#) et ses [jardins à la française](#) ou encore [le Château de Thomas II](#) et son aménagement muséographique.



Dès le Xe siècle, l'ordre de Cluny va se développer en France et même à l'étranger pour devenir quelques siècles plus tard un véritable centre monastique en Europe. Cela va engendrer la construction de nombreux monuments que l'on appelle aujourd'hui les sites Clunisiens. Au Bourget-du-Lac, [le Prieuré Saint Maurice](#) fait partie intégrante [du réseau des sites clunisiens](#).



Le fleurissement de la commune est un atout touristique non négligeable. Le Bourget-du-Lac est particulièrement attentif à l'ensemble du cadre de vie des habitants et des visiteurs, à l'adaptation du fleurissement au site et au climat ainsi qu'aux actions respectueuses de l'environnement et des paysages. Des efforts constants sont effectués lors des 3 campagnes de fleurissement annuel pour améliorer l'embellissement par un développement des massifs. Le fleurissement est soumis chaque année à une réflexion pour créer une diversité et une dynamique à travers le choix d'un thème et d'une gamme de couleurs et le choix des volumes.

ANNEXES

ANNEXE 1 : TRANSPORTS EN COMMUN / Plan des lignes

ANNEXE 2 : ACCESSIBILITE / PLAN DE STATIONNEMENT

ANNEXE 3 : SITES TOURISTIQUES / Plan de la ville

ANNEXE 4 : SITES TOURISTIQUES / Plan des circuits de randonnées

ANNEXE 5 : APPAREIL COMMERCIAL ET SERVICES / Liste des commerces de détail, des activités de services et des cafés restaurants sur la commune du Bourget

ANNEXE 6 : ARRETE PREFECTORAL DU 19 JUILLET 2010 fixant la liste des communes touristiques ou thermales et des zones touristiques d'affluence exceptionnelles ou d'animation culturelle permanente conformément à l'article L 3132-25 du Code du Travail.

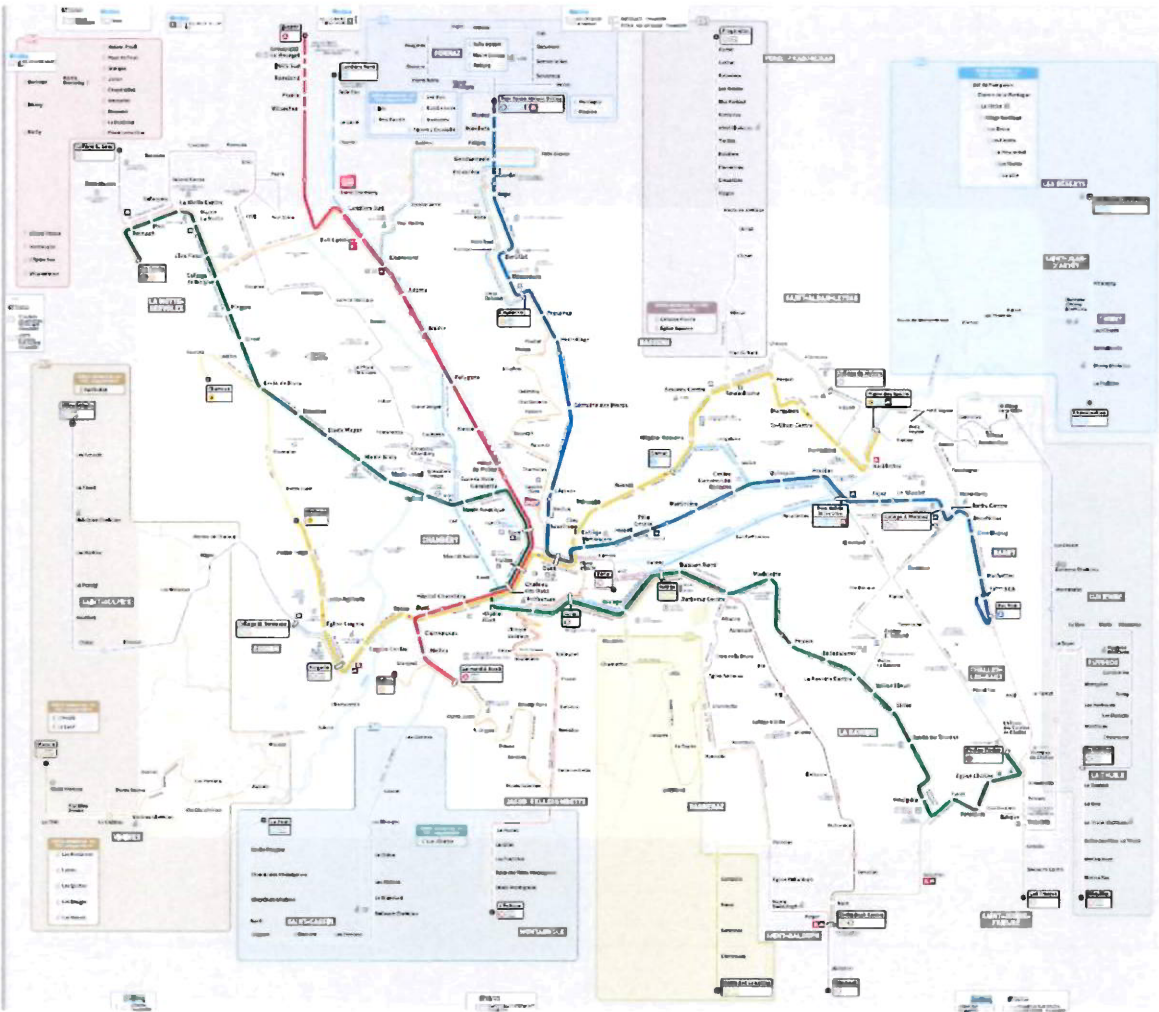
ANNEXE 1 : TRANSPORTS EN COMMUN

PLAN DE LA LIGNE 1 DU RESEAU ONDEA



The map illustrates the bus network around Lac du Bourget. Major routes are color-coded: orange for Bourdeau, yellow for Vignes, blue for Marlioz, and green for Mery. The map shows the lake, surrounding towns, and various bus lines with their respective numbers and colors. Key stops include 'Lac du Bourget', 'Marlioz', and 'Vignes'. The map also shows the 'Lac du Bourget' and 'Lac de St-Jean'.

PLAN DE LA LIGNE CHRONO A DU RESEAU DE LA SYNCHRO MOBILITES



TRANSPORT INTERURBAINE DE LA REGION AUVERGNE RHONE-ALPES



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Rechercher

Me déplacer

Acheter

Infos trafic

Actualités

La Région et moi

Transport public

Accueil

Savoie - Le Bourget-du-Lac

**S02-A73**

S02-A73 - Belley - Yenne - Chambéry

Ligne A73-S02 Belley / Yenne / Chambéry (à partir du 26 août 2024)

Ligne A73-S02 Belley / Yenne / Chambéry - Du 12 mai au 15 août 2025 (travaux à Vingnin)

ANNEXE 2 : PLAN DE STATIONNEMENT



ANNEXE 3 : PLAN DE LA VILLE

LOCALISATION DES PORTS DE PLAISANCE

SUR LA COMMUNE DU BOURGET-DU-LAC



ANNEXE 4 : Plan des circuits de randonnées



**ANNEXE 5 : Liste des commerces de détail, des activités de services et des cafés
restaurants sur la commune du Bourget**

Intitulé nomenclature commerce	Raison sociale
ALIMENTAIRE	BOUCHERIE COTTAZ
ALIMENTAIRE	BOULANGERIE CLARET PASCAL
ALIMENTAIRE	BOUCHERIE DU PRIEURÉ
ALIMENTAIRE	FROMAGERIE DU LAC
ALIMENTAIRE	BOULANGERIE DU LAC
ALIMENTAIRE	PROXI
AUTOMOBILE MOTO	AG PNEUS
AUTOMOBILE MOTO	CAR ON RIDE
AUTOMOBILE MOTO	CBR AUTOS
AUTOMOBILE MOTO	DPJ GARAGE
AUTOMOBILE MOTO	GARAGE JORAM
AUTOMOBILE MOTO	NRPS
AUTOMOBILE MOTO	PATERNO LUIGI
AUTOMOBILE MOTO	ROAD & TRACK GARAGE
AUTOMOBILE MOTO	SAVOIE AUTO SERVICES
BAZAR OCCASION DIVERS	BARBAUX JEAN-PIERRE
EQUIPEMENT DE LA MAISON	CHRISTINE C
SERVICES A VITRINES	MA P'TITE LAVERIE & CO
CAFES RESTAURANTS	ALB/PL SAVOIE
CAFES RESTAURANTS	AZDA
CAFES RESTAURANTS	BOREALE
CAFES RESTAURANTS	BRASSERIE LE PRIEURÉ
CAFES RESTAURANTS	JEC
CAFES RESTAURANTS	LE SCO
CAFES RESTAURANTS	LE THI-BOA-ANH
CAFES RESTAURANTS	LES 3D
CAFES RESTAURANTS	LFG
CAFES RESTAURANTS	LOGANNA
CAFES RESTAURANTS	MACHA
CAFES RESTAURANTS	MBRO
CAFES RESTAURANTS	OSMOZ'
CAFES RESTAURANTS	SC AVIATION
CAFES RESTAURANTS	SC-LAC
CAFES RESTAURANTS	SYM
CAFES RESTAURANTS	TANDEM&CO
CAFES RESTAURANTS	V.F.C.
CULTURE ET LOISIRS	2C MARINE
SERVICES A VITRINES	ALLO COPY
CULTURE ET LOISIRS	LECHEVIN BENTEYN VERONIQUE
HYGIENE SANTE BEAUTE	ALT'HAIR DECO
HYGIENE SANTE BEAUTE	LE SALON DE LAETITIA
HYGIENE SANTE BEAUTE	ARCADE OPTIQUE
HYGIENE SANTE BEAUTE	PHARMACIE DU PRIEURÉ
HYGIENE SANTE BEAUTE	CHRISTYLE COIFFURE
HYGIENE SANTE BEAUTE	L'ATELIER DE NONO
HYGIENE SANTE BEAUTE	AROMA BEAUTE
HYGIENE SANTE BEAUTE	AMBRE COIFFURE
HYGIENE SANTE BEAUTE	L'HAIR DU TEMPS
HYGIENE SANTE BEAUTE	MASSOT ALEXANDRA
SERVICES A VITRINES	LA POSTE
SERVICES A VITRINES	CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE

ANNEXE 6 : ARRETE PREFECTORAL DU 19 JUILLET 2010 fixant la liste des communes touristiques ou thermales et des zones touristiques d'affluence exceptionnelles ou d'animation culturelle permanente conformément à l'article L 3132-25 du Code du Travail.

Arrêté du 19 juillet 2010

Objet : fixant la liste des communes touristiques ou thermales et des zones touristiques d'affluence exceptionnelle ou d'animation culturelle permanente (article L 3132-25 du Code du Travail) - modificatif n°1

Article 1er: Les communes de TERMIGNON, SAINT MARTIN DE BELLEVILLE, COHENNOZ sont ajoutées sur la liste départementale des communes touristiques ou thermales ou des zones touristiques d'affluence exceptionnelle ou d'animation culturelle permanente, au sens de l'article L.3132-25 du Code du Travail.

Article 2 : Le secrétaire général de la Préfecture de la Savoie, les Sous-Préfets des arrondissements d'ALBERTVILLE et de ST JEAN DE MAURIENNE, les maires des communes de TERMIGNON, SAINT MARTIN DE BELLEVILLE, COHENNOZ, la responsable de l'Unité Territoriale de la Savoie et le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Savoie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ils recevront une ampliation.

P/le Préfet de la Savoie, par délégation,
la responsable de l'Unité Territoriale de la Savoie,
Brigitte BARTOLI BOULY

1 - LISTE DES COMMUNES TOURISTIQUES OU THERMALES

Arrondissement d'ALBERTVILLE	Arrondissement de CHAMBERY	Arrondissement de SAINT JEAN DE MAURIENNE
AIGUEBLANCHE	AIX LES BAINS	ALBIEZ MONTROND
AIME	AILLON LE JEUNE	AUSOIS
ALBERTVILLE	CHALLES LES EAUX	BESSANS
BEAUFORT SUR DORON	LES DESERTS	BONNEVAL SUR ARC
BOURG SAINT MAURICE	VIVIERS DU LAC	FONTCOUVERTE LA TOUSSUIRE
BRIDES LES BAINS		LANSLEBOURG
CHAMPAGNY EN VANOISE		LANSLEVILLARD
CREST VOLAND		MONTRICHER ALBANNE
FLUMET		SAINT FRANCOIS LONGCHAMP
LA GIETTAZ		SOLLIERES SARDIERES
HAUTELUCE		VALLOIRE

